

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'assistant chef de projet études de déplacements et traitement de la donnée au département des mobilités

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8, 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des mobilités, un emploi d'assistant chef de projet études de déplacements et traitement de la donnée, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Participer au cahier des charges des études.
- Rencontrer les parties prenantes internes pour mieux cerner les besoins
- Accompagner les chef.fes de projet / chargés.ées d'études déplacements dans la réalisation de leurs études ; accompagner le chef.fe de projet / chargé.ées d'études déplacements lors des réunions, organiser des réunions avec le prestataire, participer à la rédaction du compte-rendu, suivre des phases administratives et financières de certains marchés
- Contribuer à la réflexion des mobilités et à élaboration sur les plans de déplacements à travers l'analyse et la mise en forme des données techniques
- Analyser et mettre en forme des données techniques:
- Pour les études de déplacements : collecter et transmettre de données auprès des interlocuteurs internes et externes, mettre en forme et traiter des plans et données, préparer et mettre en forme graphique de documents support en vue de présentations par le chef de projet / chargés d'études déplacements ou réalisation de plans cartographiques permettant des analyses et des réflexions

- Pour le traitement des données : sur les projets, entre autres accidentologie, ville apaisée et restrictions de circulation , vérifier et corriger des données, exploitation et réalisation de statistiques et de plans, préparation du bilan d'accidentologie, participer à l'administration de la plate-forme SIG sous la conduite du responsable traitement de la données/SIG
- Amener à réaliser des plans techniques à partir de plans manuscrits (schéma d'organisation d'un parking, sortie thématique d'équipements).

Décide,

Article 1 : L'emploi d'assistant chef de projet études de déplacements et traitement de la donnée au département des mobilités est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens territoriaux principaux 2ème classe, à savoir au minimum indice majoré 363 et au maximum indice majoré 534, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 23 janvier 2023

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

- 2 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230123-2023_12DEC-AU
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023